

COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

**DELIMITATION DE L'AIRE FORESTIERE
EN LIMITE DES ZONES CONSTRUCTIBLES**

dans le cadre de la procédure de légalisation
du plan général d'affectation

SITUATION 1:1000

**RUE DE PAYERNE - EIVD
- CHAMP-PITTET**

Modification de la lisière légale sur la parcelle 2406 selon l'arrêt du
Tribunal administratif du 04.09.2001. Réf.: AC99/0124

Pour approbation :
L'inspecteur forestier
du Bâle arrondissement
Pailly, le 30 septembre 1998
et le 9 octobre 2001

Soumis à l'enquête publique
du 20.10.98 au 13.11.98

Au nom de la Municipalité
Le Syndic / Le Secrétaire:

[Signature]
[Signature]

Approuvé par le département de la sécurité et de l'environnement
(DES)
APPROUVE PAR LE DEPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES, le
17 JUIN 2003



CERTIFIE CONFORME
Service de l'aménagement du territoire

[Signature]
F. PILLOUD & A. RUDAZ
Ingénieurs géomètres officiels

9 octobre 2001
Yverdon-les-Bains, le 25 septembre 2004

